

LA DÉCLARATION DE BRIGHTON SUR LES FEMMES ET LE SPORT

Les femmes, le sport et le défi du changement

La première conférence internationale sur les femmes et le sport, à laquelle on participé des décisionnaires du domaine des sport des niveaux national et international, a eu lieu à Brighton, au Royaume-Uni, du 5 au 8 mai 1994. Elle a été organisée par le British Sports Council avec l'appui du Comité International olympique. La conférence a porté sur les moyens d'accélérer le processus de changement pour corriger les situations de déséquilibre que connaissent les femmes lorsqu'elles participent ou s'impliquent dans le sport.

Les 280 déléguées des 82 pays participants, représentant des organismes gouvernementaux et non gouvernementaux, des comités nationaux olympiques, des fédérations internationales et nationales de sport et des établissements d'enseignement et de recherche, ont appuyé la Déclaration suivante. La Déclaration fournit les principes à la base de mesures nécessaires à l'augmentation de la participation des femmes à tous les niveaux du sport du dans tous les rôles.

De plus, les participantes et les participants à la conférence ont accepté d'élaborer une stratégie relative à l'élément féminin dans le sport qui englobe tous les continents. Celle-ci doit être appuyée par tous les organismes gouvernementaux et non gouvernementaux oeuvrant dans le domaine du développement du sport. Une telle approche stratégique internationale donnera lieu à la préparation de programmes modèles et à des développements réussis qui seront communiqués aux pays et aux fédérations sportives, accélérant ainsi le changement en vue d'une culture sportive plus équitable à l'échelle mondiale.

CONTEXTE

Le sport est une activité culturelle qui, si elle est pratiquée d'une manière juste et équitable, enrichit la société et favorise l'amitié entre les nations. Le sport est une activité qui permet à l'individu de se connaître, de s'exprimer et de s'épanouir; de réaliser des objectifs personnels, d'acquérir des compétences et de montrer son talent; d'interagir avec les autres, d'avoir du plaisir, de se maintenir en bonne santé et d'être bien dans sa peau. Le sport stimule l'engagement, l'intégration et la responsabilité au sein de la société et contribue à l'évolution de la collectivité.

Le sport et les activités sportives font partie intégrante de la culture de toute nation. Or, malgré que les femmes et les filles forment plus de la moitié de la population mondiale, le pourcentage d'entre elles qui participent au sport est toujours inférieur à celui des hommes et des garçons, même s'il varie d'un pays à l'autre.

Bien que la présence des femmes dans le sport se soit intensifiée au cours de la dernière année et qu'il y ait davantage d'occasions pour elles de s'engager sur la scène nationale et internationale, le nombre de représentantes à des postes de décision et de direction dans le sport n'a pas augmenté pour autant.

Les femmes sont considérablement sous-représentées parmi les gestionnaires, les entraîneurs et les officiels, surtout aux échelons supérieurs. Sans femmes à des postes de direction ou de décision et sans modèles féminins dans le sport, les filles et les femmes ne pourront jouir de chances égales.

Les expériences, les valeurs et les attitudes des femmes peuvent enrichir, valoriser et faire évoluer le sport. De même, la participation au sport peut enrichir, valoriser et faire évoluer la vie des femmes.

LA DÉCLARATION

A. PORTÉE ET BUTS DE LA DÉCLARATION

1. PORTÉE

La Déclaration s'adresse à tous les gouvernements, aux autorités publiques, aux organisations, aux entreprises, aux établissements d'enseignement et de recherche, aux organisations, féminines et aux individus qui sont responsables ou qui ont une influence directe ou indirecte sur la conduite, le développement ou la promotion du sport ou qui sont impliqués au niveau de l'embauche, de la formation, de la gestion, du développement ou de la santé des femmes dans le sport. Cette Déclaration a pour but de compléter les chartes, les lois, les codes et les règlements sportifs locaux, nationaux, et internationaux existants.

2. BUTS

Le but prépondérant est de créer une culture sportive qui facilite et valorise la pleine participation des femmes à tous les aspects du sport. Il y va de l'intérêt de l'équité, du développement et de la paix que les organisations gouvernementales et non gouvernementales et toutes les institutions impliquées dans le sport appliquent les principes mis de l'avant dans cette Déclaration en élaborant les politiques, les structures et les mécanismes appropriés qui:

- assurent aux filles et aux femmes la possibilité de faire du sport dans un environnement sûr que les appuie et qui protège les droits, la dignité et le respect de la personne;
- augmentent la participation des femmes à tous les niveaux du sport et dans tous les rôles;
- garantissent que les connaissances, les expériences et les valeurs des femmes contribuent au développement du sport;
- encouragent la reconnaissance de la participation des femmes dans le sport comme une contribution à la vie publique, au développement communautaire et à la création d'un pays sain;
- encouragent la reconnaissance par les femmes des valeurs intrinsèques du sport et sa

contribution à l'épanouissement personnel et à un mode de vie sain.

B. PRINCIPES

1. L'ÉQUITÉ ET L'ÉGALITÉ DANS LA SOCIÉTÉ ET DANS LE SPORT

a. Les appareils d'Etat et gouvernementaux doivent faire tout leur possible pour s'assurer que les établissements et les organisations responsables du sport respectent les normes d'équité des sexes de la Charte des Nations Unies, de la Déclaration universelle des droits de la personne et de la Convention des Nations Unies sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'endroit des femmes.

b. Une chance égale de participer et de s'impliquer dans le sport, que ce soit pour des fins de loisirs, de promotion de la santé ou de haute performance, est un droit fondamental pour toutes les femmes, quels que soient leur race, leur couleur, leur langue, leur religion, leur principes, leur orientation sexuelle, leur âge, leur état civil, leur handicap, leurs croyances ou leur affiliation politique et leur origine nationale ou sociale.

c. Les ressources, les pouvoirs et la responsabilité doivent être répartis équitablement, sans discrimination sexuelle, et cette attribution doit corriger tout déséquilibre au niveau des avantages offerts aux femmes et aux hommes.

2. INSTALLATIONS

La participation des femmes dans le sport est influencée, en partie, par la variété des installations et l'accès à ces installations. La planification, la conception et la gestion de ces installations doivent répondre convenablement aux besoins des femmes, surtout celles qui se préoccupent de la garde et de la sécurité de leurs enfants.

3. LE SPORT SCOLAIRE ET LES JEUNES

Les recherches ont démontré que les filles et les garçons voient le sport de deux points de vue complètement différents. Les responsables du sport, de l'éducation, des loisirs et de l'éducation physique pour les jeunes devraient s'assurer que les chances de participation et les occasions d'apprentissage qui correspondent aux valeurs, aux attitudes et aux aspirations des filles soient intégrées aux programmes visant à développer la condition physique et les aptitudes des jeunes pour le sport.

4. INCITATION À LA PARTICIPATION

La participation des femmes dans le sport est influencée par la gamme d'activités offertes. Les responsables de la diffusion des activités et des programmes sportifs doivent offrir et promouvoir des activités qui répondent aux besoins et aux aspirations des femmes.

5. LE SPORT DE HAUTE PERFORMANCE

a. Les gouvernements et les organisations sportives doivent offrir des chances égales aux femmes d'atteindre leur potentiel sportif en s'assurant que toutes les activités et tous les programmes visant à améliorer la performance tiennent compte des besoins précis des athlètes féminines.

b. Les personnes qui appuient les athlètes d'élite ou les athlètes professionnels doivent s'assurer que les occasions de compétition, les récompenses, les mesures d'incitation, la reconnaissance, les commandites, la promotion et autre formes d'appui sont fournies équitablement aux femmes et aux hommes.

6. LE LEADERSHIP DANS LE SPORT

Les femmes sont sous-représentées dans les postes de direction et de décision dans tous les sports et organisations sportives. Les responsables de ces secteurs d'activité doivent élaborer des politiques et des programmes et concevoir des structures qui entraîneront une augmentation du nombre de femmes aux postes d'entraîneuses, de conseillères, de décisionnaires, d'officielles, de gestionnaires et de personnel de soutien, à tous les niveaux, en portant une attention particulière au recrutement, à la formation et au maintien en poste du personnel.

7. ÉDUCATION, FORMATION ET PERFECTIONNEMENT

Les responsables de l'éducation, de la formation et du perfectionnement des entraîneuses et des entraîneurs et des autres membres du personnel sportif doivent s'assurer que les processus éducatifs et les expériences acquises dans le cadres de ces processus satisfont aux normes d'équité des sexes et aux besoins des athlètes féminines offrent une représentation fidèle du rôle des femmes dans le sport et tiennent compte des expériences, des valeurs et des attitudes des femmes en matière de leadership.

8. INFORMATION ET RECHERCHE SUR LE SPORT

Les responsables de la recherche et de la diffusion de l'information sur le sport devraient élaborer des politiques et des programmes visant à augmenter les connaissances et la compréhension sur les femmes et le sport et s'assurer que les normes de recherches sont fondées sur la recherche sur les femmes et les hommes.

9. RESSOURCES

Les responsables de l'attribution des ressources devraient s'assurer qu'il existe un appui et un

soutien pour les athlètes féminines, les programmes féminins et les mesures spéciales pour l'avancement de cette Déclaration de principes

10. COLLABORATION NATIONALE ET INTERNATIONALE

Les organisations gouvernementales et non gouvernementales devraient intégrer la promotion des questions d'équité des sexes et le partage des exemples de bonnes pratiques en matière de politiques et de programmes sportifs et féminins de leur propre organisation dans les organisations d'envergure nationale et internationale.